

Référé sur le réseau postal

La Cour des Comptes doit retravailler sa copie

Productivité n'égal pas forcément intérêt général

Dans un référé qu'elle a adressé au gouvernement, c'est cette fois-ci le réseau postal qui est sur la sellette. Un réseau d'établissements qui accueillent chaque jour plus d'1 million d'usagers, souvent le dernier "bastion" du service public en zone rurale ou dans les quartiers populaires. Une fois encore, la Cour des Comptes a une approche purement comptable de la satisfaction des besoins sociaux et demande au inisyère de l'économie de réduire encore la dimension et la qualité de ce réseau.

Un réseau postal qui a déjà souffert de puis la loi de 2010 avec la campagne de "transformations" menée par la Direction de La Poste avec l'appui du gouvernement et parfois à leur corps défendant, des élu-es. La notion de point de contact retenue par la loi couvre aussi bien un grand bureau de poste urbain, qu'une station service dans laquelle seules quelques opérations postales sont possibles.

Les élu-es locaux sont souvent confronté-es à un chantage de La Poste quand elle souhaite "transformer" un bureau en agence postale communale ou en relais poste. Dans le cas du maintien du bureau décidé par le conseil municipal, les horaires sont réduits à la portion congrue, de préférence quand les usagers ne peuvent s'y rendre, l'alternative d'une agence communale contre rétribution ou d'un relais poste aux horaires étendus devient alors une alternative acceptable.

Le contribuable finance les fermetures de bureaux de poste

Ce que la Cour des Comptes omet d'écrire dans son référé sur le réseau postal, c'est que l'abattement fiscal de 170 millions d'euros dont bénéficie La Poste, donc une charge supplémentaire pour les contribuables, est largement consacré au versement des loyers des ersatz de bureaux de poste qui se substituent peu à peu au "vrai" réseau postal. En bref, le contribuable finance la fermeture de son bureau de poste ! Les détails de cette entourloupe sont décrits dans les comptes-rendus (inaccessibles) de l'Observatoire National de la Présence Postale, un organisme ad-hoc et très mystérieux qui se compose d'une trentaine de personnes dont la moitié sont des élu-es, sénateurs, député-es, conseiller-es régionaux.

La priorité à la collectivité

Pour la fédération SUD PTT, la priorité pour La Poste, comme tout autre service public d'ailleurs, est de veiller à la satisfaction des besoins sociaux. La ligne budgétaire doit être conçue dans ce sens, avec la mise en œuvre de ressources qui ne proviennent pas forcément du budget public. Nous pensons par exemple au secteur bancaire qui abandonne sans vergogne les clientèles défavorisées à La Poste, présente par ses services de base mais aussi par son implantation exceptionnelle. Le maintien d'un réseau fiable, cohérent et offrant de multiples services est d'autant plus nécessaire dans une période de crise qui voit une population de plus en plus nombreuse basculer dans la précarité.

Aujourd'hui, à l'heure de la numérisation et de la transformation des échanges, le service public est l'affaire de ses usagers. C'est de leurs besoins que doit partir la réflexion, un débat qui doit faire peur au gouvernement puisqu'il qu'il persiste à l'éluder et à promouvoir des fausses solutions.

Comme le 23 mars dernier, alors qu'un rapport sur l'avenir des facteurs jetait le trouble à force d'inanités, SUD PTT répondra point par point à la Cour des comptes sur la question du réseau postal pour lui rappeler que sa mission première est de servir le public et pas de produire des dividendes.

Paris le 12 mai 2016